

CRÉDITS

Rédaction et relecture : Lucille Buraud, Louise Legein et Aurore Guieu

Ce document se base sur les travaux d'Astrid Ayrat, de Tam Blondiau-Lebeau, d'Agathe DeMathieu, du GT Féminisme(s) d'Agroecology in Action (AiA), de journalistes du Tchak!, du projet **SWIFT**, de précédents rapports Oxfam ainsi que sur les témoignages d'agricultrices (Emilie*, Valérie*, Camille*, Sandrine* et Vinciane) récoltés dans le cadre du présent rapport.

* Les prénoms ont été changés

Décembre 2023 – © Oxfam Belgique

DÉFRICHER LE GENRE DANS L'AGRICULTURE WALLONNE

I. INTRODUCTION	4
II. ETATS DES LIEUX	5
A) Les inégalités de genre dans le monde agricole en Wallonie	5
Profil des agricultrices wallonnes	5
Inégalités structurelles	7
Le poids des normes de genre en agriculture	10
B) Des inégalités intersectionnelles	14
Agricultrices saisonnières, ou travaillant occasionnellement, migrantes et racisées	14
Agricteur·rices de la communauté LGBTQIA+	15
L'impact des politiques agricoles en Belgique sur les femmes rurales du Sud Global	16
C) Quels sont les impacts des politiques wallonnes sur les inégalités de genre en agriculture ?	19
La Politique Agricole Commune	19
Plan genre Wallonie 2020-2024 :	24
Budgétisation sensible au Genre (BSG)	25
D) Enquête agricole générale de 2020 : Dans quelles mesures le genre est intégré lors du recensement agricole wallon ?	26
Recensement par genre	26
Temps de travail	27
Choix du chef d'exploitation	27
Absence de données:	27
III. RECOMMANDATIONS POLITIQUES ET DE RECHERCHE	28
Déconstruire les normes de genre	28
Collecter des données solides	28
Respecter et appliquer les droits de la main-d'oeuvre saisonnière	29
Renforcer les investissements publics dans les infrastructures en zone rurale	29
Garantir aux agricultrices des statuts attractifs qui donnent droit à une protection sociale juste	30
Assurer une réelle intégration du genre dans le Plan Stratégique PAC wallon	30
Prendre en compte les impacts de la Belgique sur les agricultrices du sud global	30
Soutenir la transition agroécologique	31
Appliquer la budgétisation sensible au genre et le gender mainstreaming	31
BIBLIOGRAPHIE	32



I. INTRODUCTION

Malgré le combat historique des agricultrices wallonnes pour la reconnaissance de leurs droits, les inégalités de genre dans le monde agricole wallon persistent. La situation est difficilement remise en question dans les fermes, où sphères privées et professionnelles sont étroitement imbriquées. De plus, peu d'études se penchent sur ce sujet et les données statistiques manquent. Quelques travaux de recherches ont cependant été menés en France et en Wallonie et nous ont permis de dresser un premier état des lieux de la situation et de lister une série de recommandations.

Le monde agricole fait face à de nombreux défis (renouvellement des générations, changement climatique, instabilités des prix, répartitions des marges, accès à la terre, ...) et les inégalités de genre les accentuent. Il est donc essentiel d'intégrer la dimension de genre dans les politiques. Ceci ne nous fera pas perdre du temps mais en gagner.



*Les femmes
représentent 30 %
de la main-d'œuvre
agricole régulière
totale*

LES INÉGALITÉS DE GENRE DANS LE MONDE AGRICOLE EN QUELQUES CHIFFRES :

Les inégalités de genre dans ce secteur sont assez marquées :

- 80% des agriculteur.rices conjoint.es aidant.es sont des femmes.
- Les femmes représentent 30 % de la main-d'œuvre agricole régulière totale
- 16 % des agriculteur.rices chef.fes d'exploitation sont des femmes.
- En moyenne, les femmes cheffes d'exploitation disposent, de 41,5 hectares de terres agricoles contre 59,5 hectares pour les hommes.

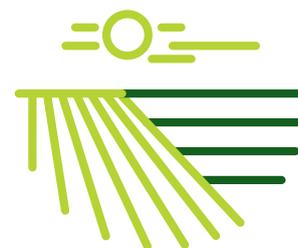


II. ETATS DES LIEUX

A) LES INÉGALITÉS DE GENRE DANS LE MONDE AGRICOLE EN WALLONIE

Profil des agricultrices wallonnes

- Les agricultrices représentent 29% de la main d'œuvre agricole régulière en Wallonie soit 5464 personnes. Quelle que soit la région agricole, **les femmes représentent plus ou moins 30 % de la main d'œuvre agricole régulière totale** (2020).
- Quelle part représentent les agricultrices dans les différents types de main-d'œuvre agricoles en 2020 ? :
- La moitié d'entre elles sont conjointes, soit 10% de moins qu'en 1990. Elles sont sur-représentées parmi les conjoint-es-aidant-es puisqu'**elles représentent 80% des agriculteur.rices ayant ce statut.**
- **Elles représentent 15,8% des chef-fes d'exploitation,** elles sont donc minoritaires dans ce statut. Cette proportion est la même qu'en 1990. Par contre, la proportion des autres membres de la famille et de la main-d'œuvre non familiale (ex : ouvrières agricoles) a augmenté entre 1990 et 2020. Ce constat est le même pour les hommes.
- Quel est le niveau de formation agricole des agricultrices ? : Cette information n'existe que pour les chef-fes d'exploitation. Elles sont globalement moins formées à l'agriculture que leurs homologues masculins. Sur l'ensemble des cheffes d'exploitation, seul 12 % ont suivi une formation agricole complète et 74 % d'entre-elles disposent uniquement d'une expérience pratique. Cependant, les plus jeunes chef-fes d'exploitation tendent à avoir un niveau de formation agricole plus élevé.
- Par ailleurs, en 2021 au niveau belge, les filles représentent 40 % des élèves dans les filières agricoles du secondaire supérieur et 50 % des étudiant-es dans les universités et hautes-écoles.
- Quelle est la structure des exploitations des agricultrices en 2020 ?
 - **Globalement, elles gèrent de plus petites exploitations que les agriculteurs. En moyenne, les femmes cheffes d'exploitation disposent de 41,5 hectares de terres agricoles contre 59,5 hectares pour les hommes.** Au total, elles gèrent 12 % de la superficie agricole utilisée (SAU) et exploitent 16% des fermes wallonnes.
 - Elles sont nombreuses à travailler en agriculture biologique, puisqu'elles exploitent 22 % de la SAU en production biologique en 2022. -
- Dans quel type de production les agricultrices sont spécialisées ? ¹
 - Les fermes spécialisées en grandes cultures ou en bovins viandeux sont celles



les femmes cheffes d'exploitation disposent de 41,5 hectares de terres agricoles contre 59,5 hectares pour les hommes.

qu'on retrouve le plus en Wallonie. C'est également là que les chef-fes d'exploitations sont les plus présent-es. En 2020, dans les exploitations spécialisées en grandes cultures et en bovins viandeux, respectivement 19 et 16 % des chef-fes d'exploitations sont des femmes, et 63% des agricultrices cheffes d'exploitation le sont dans ce type de culture.

- Elles sont moins présentes à la tête des élevages spécialisés en bovins laitiers puisque seulement 8,6 % des chef-fes d'exploitation dans ce type de production sont des femmes.
- Elles gèrent 22 % de la SAU wallonne en agriculture biologique (contre 12 % de la SAU totale). Leur présence semble donc renforcée dans ce mode de production.
- Il est communément admis que les femmes sont davantage présentes dans les activités de diversification et dans les circuits-courts.^{2,3,4}
- En maraîchage, il semblerait qu'il y ait autant de femmes que d'hommes⁵
- Quel âge ont les agricultrices ? :
 - En 2020, l'âge moyen des femmes lorsqu'elles sont cheffes d'exploitation est de 57,2 ans, tandis que la moyenne wallonne, tous genres confondus, est de 55 ans.
 - Plus d'un quart des femmes s'installent après 50 ans, souvent après l'arrêt d'activité de leur conjoint.
 - Le pic d'installation chez les femmes se trouve autour de 33 ans contre 24 ans chez les hommes. La maternité ou une première expérience professionnelle hors exploitation pourraient expliquer cet écart.
- Combien de temps les agricultrices consacrent-elles à leur travail ?
 - En 2020, 33 % des femmes travaillent à temps plein sur l'exploitation contre 53 % pour les hommes. Le temps plein est plus fréquent dans le cas des cheffes d'exploitation et des conjointes aidantes et moins fréquent pour la main d'œuvre familiale, où le temps partiel est plus important.
 - En 1990, 60 % des femmes travaillaient à temps plein sur l'exploitation. Cette diminution peut s'expliquer par le plus grand nombre de femmes travaillant en dehors de la ferme¹
 - De plus, les tâches et le temps de travail au sein d'une exploitation varient fortement selon les jours et les saisons.

Remarque :

En Wallonie, comme en Europe, la grande majorité des exploitations agricoles sont relativement petites, gérées par des familles, et souvent seul-es les membres de la famille fournissent de la main-d'œuvre^{1,6}. Il est donc possible que l'entièreté du travail fourni par les membres de la famille ne soit pas comptabilisée dans les statistiques officielles.

Inégalités structurelles

Statuts :

Les agricultrices sont surreprésentées dans les statuts qui accordent de faibles droits : droits à la sécurité sociale, droits de propriété sur les terres et sur les exploitations.

- C'est notamment le cas du statut de conjoint·e aidant·e. Ce statut a évolué depuis sa mise en œuvre en 1990, et constitue une avancée pour les droits des conjoint·es des chef·fes d'exploitations ; la majorité d'entre eux étant des femmes. Au début, le "mini-statut" a permis au conjoint·e d'un·e indépendant·e travaillant sur l'exploitation, exerçant l'agriculture comme activité principale d'être reconnu·e légalement et donc d'avoir droit à une pension et à des congés, toutefois moins importants que ceux du chef·fe d'exploitation. Depuis 2005, ce statut a été revalorisé en tant que "maxi-statut", donnant au conjoint·e les mêmes droits que l'exploitant·e. Par ailleurs, à cette date, l'inscription à ce maxi-statut devient obligatoire. La reconnaissance juridique a conduit à une reconnaissance sociale et à la visibilité du travail des femmes⁷.
- L'acquisition de droits a permis aux conjointes d'acquérir un peu plus d'indépendance vis-à-vis du chef d'exploitation, notamment en cas de divorce ou de décès de ce dernier⁷. En effet, sans protection juridique, même en ayant travaillé plusieurs années à plein temps sur l'exploitation et en étant co-débitrices pour les emprunts, elles pouvaient se retrouver sans rien en cas de divorce⁸.
- Toutefois, d'après certaines agricultrices interrogées lors de la petite foire paysanne de Semel (juillet 2023) : "[le statut de conjoint·e aidant·e] est un premier pas mais très clairement cela ne protège pas vraiment les femmes". En effet, ce statut ne donne pas accès à des droits suffisants. La pension à laquelle ce statut donne droit est "ridicule", selon une agricultrice. On observe un changement de mentalité dans les nouvelles générations d'agricultrices, les femmes ne voulant plus se limiter à "aider" leurs conjoints. Comme le souligne une autre agricultrice : "Je ne me suis jamais penchée sur ce statut, car déjà, rien que le nom me dérange".
- Le statut de conjoint·e aidant·e contraint à payer deux fois des cotisations sociales alors qu'il n'engendre pas de revenu supplémentaire, à court terme, pour l'exploitation. Il apporte également d'autres contraintes. Une maraichère, précise : "Je voulais donner quelques heures de formations, mais en fait, en ayant le statut de conjointe-aidante, même si j'avais voulu donner une heure de formation rémunérée, ce n'aurait pas été possible, j'aurais perdu le statut". Une autre agricultrice rajoute : "C'est hyper enfermant comme statut".



La reconnaissance juridique du statut de conjoint·e aidant·e a conduit à une reconnaissance sociale et à la visibilité du travail des femmes

Divorce

De plus, lors d'un divorce, dans le cas où l'exploitation est aussi le lieu de vie, les conjoints-aidants ont difficilement la possibilité de partir⁷, et ce même, avec un statut. Comme le précise une agricultrice, les divorces sont rares en agriculture car ils contraignent un·e des conjoint·es à quitter leurs lieux de vie et de travail.

Même lorsque les divorces ont lieu, les agricultrices sont désavantagées. En effet, l'institution judiciaire ne reconnaît généralement pas à sa juste valeur la contribution économique – productive ou financière – des femmes dans les exploitations agricoles au moment des divorces⁹. C'est pourquoi, les agricultrices divorcées se retrouvent fréquemment dans une situation économique largement plus défavorable que celle de leur ex-mari⁹. Ces inégalités résultent également des inégalités de transmission de patrimoine entre les filles et les garçons. En effet, au sein des familles agricoles, les filles héritent plus rarement des exploitations.¹⁰

Dans le cas d'un départ, comme il est rare que les conjoint.e.s aidantes se versent un salaire, elles ne disposent pas d'économies financières. De plus, dans ce cas, elles réclament rarement la part financière qui leur revient dû au travail qu'elles ont presté sur l'exploitation. En général, elles laissent cette part être réinvestie dans l'exploitation agricole pour faire prospérer leur lieu de travail.⁷

Salaires et rémunération :

La manière dont les agriculteurs et agricultrices se rémunèrent est assez floue.

« "ah bah ça c'est de la popote interne, on ne sait pas du tout comment les gens font..."
[...] Même des comptables qui ne font que ça, ils ne font que faire de la compta agricole et ils ne voient que des agriculteurs, même eux nous répondent «nous on ne sait pas» ». (une agricultrice de la région de Namur).

En effet, les exploitations agricoles peuvent être classées selon 2 statuts juridiques principaux : personne physique et personne morale¹¹. La majorité d'entre elles (87 %) ont un statut de « personne physique ». Dans le cas des entreprises en qualité de personnes physiques, les indépendant.es ne doivent pas se verser de salaire et touchent directement les revenus de leurs activités¹². De plus, iels ont le droit d'utiliser leurs comptes bancaires privés pour leurs dépenses et achats professionnels¹³.

Une bergère, explique : « On ne se verse pas de salaire mais on a deux comptes : un compte professionnel et un compte privé et si on a besoin d'argent, je verse l'argent d'un compte à l'autre et en fonction de combien il y'a sur le compte, je peux verser plus ou moins ».

Parmi la main-d'œuvre familiale (hors chef-fe d'exploitation), 9 personnes sur 10 sont non-salariées ; soit 95 % des femmes et 85 % des hommes.

Selon une agricultrice en bio, sur la plupart des exploitations, « c'est beaucoup le système du pot commun ». Ne pas avoir de salaire propre ne semble pas poser de problème aux agricultrices interrogées.

Une maraîchère qui travaille avec son mari, explique qu'iels n'ont pas de quoi se payer un salaire. Une chevrrière fromagère et cheffe d'exploitation explique également qu'elle ne se verse pas de salaire propre et qu'elle ne pense pas pouvoir s'en verser un dans les années à venir. C'est le salaire de son compagnon, qui travaille à l'extérieur, qui fait vivre leur famille. Elle trouve que la situation des agriculteurs et agricultrices est très particulière "C'est difficile de tirer un revenu mais un patrimoine énorme se construit", à travers notamment des investissements à long terme sur l'exploitation.

Par ailleurs, certaines agricultrices considèrent avoir moins de besoins et donc que leurs faibles dépenses compensent ce faible revenu. La même bergère précise : « On n'a pas les mêmes besoins que beaucoup d'autres personnes, des besoins artificiels (...) C'est quand on n'a pas beaucoup d'argent que l'on sait gérer (...). Selon les chiffres on serait en dessous du seuil de pauvreté mais je ne me sens pas pauvre ».

De plus, dans le secteur agricole, beaucoup de besoins sont couverts par l'activité et pas par la rémunération. Comme le dit Sandrine, une agricultrice qui travaille dans une bergerie :

« Heureusement qu'on produit beaucoup de choses nous-mêmes pour manger ».

Il est donc compliqué d'évaluer l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes.

Toutefois, pour les exploitations en qualité de personnes physiques, l'imposition est commune pour les conjoint-es. Iels peuvent alors appliquer le quotient conjugal et attribuer au conjoint ou à la conjointe aidant-e un maximum de 30 % des profits réalisés.¹⁴

« Quand on est conjoint aidant, pour tout ce qui est fiscalité et charge qu'on paye moi je paye moins puisqu'ils considèrent que lui gagne 70% et moi 30%, alors qu'on fait le même travail. 70% du bénéfice c'est pour lui et 30% pour moi. (...) C'est écrit dans la fiche d'impôt (...) Est- ce que c'est juste que ce soit 70 et 30, on peut se poser la question ».

Ce mécanisme date d'une époque où tous les revenus étaient attribués au mari et que le travail de l'épouse n'était pas considéré. Comme vu plus haut, cela peut avoir un impact en cas de divorce ou de décès.

« Ma grand-mère a travaillé toute sa vie sur l'exploitation mais aujourd'hui elle est veuve et la maison ne lui appartient pas, elle est seulement usufruitière » (Valérie)

Par ailleurs, lorsque les agricultrices touchent tout de même un salaire, rien ne dit qu'il est à la hauteur du travail fourni et qu'il ne renforce pas les rapports de pouvoirs inégalitaires au sein des exploitations.

Enfin, le monde agricole est précaire et les conditions de travail sont difficiles. C'est pourquoi, la condition des agricultrices est considérée comme un sujet secondaire par les agriculteurs, les syndicats agricoles et également souvent par les agricultrices elles-mêmes.

Sous-représentation dans les organismes agricoles :

Les agricultrices sont sous-représentées dans les différents organismes agricoles. En effet, elles sont faiblement intégrées, voir exclues des syndicats, centres de recherche, structures para-agricoles, Collège des producteurs et coopératives agricoles. Cette faible participation des femmes dans les instances de décision du monde agricole conduit à une non prise en compte de leurs spécificités, leurs besoins et leurs intérêts dans les politiques agricoles.

Les quotas permettraient de prendre davantage en compte la situation des agricultrices dans les politiques agricoles. Toutefois, cette exigence de parité doit s'accompagner de changements structurels profonds. En effet, les quotas peuvent avoir des effets pervers sur la légitimité des agricultrices à participer¹⁵.

Par ailleurs, la présence d'une femme dans les instances de pouvoir agricoles ne signifie pas pour autant que les questions d'égalité de genre vont s'améliorer. La présidente de la Fédération Wallonne des Agriculteurs est une femme et les questions de genre ne sont pas forcément abordées. C'est le "syndrome de la reine des abeilles", un comportement que certaines femmes peuvent adopter lorsqu'elles sont en position d'autorité qui consiste à traiter les autres femmes plus durement parce qu'elles sont de sexe féminin : « Il est question de gagner en légitimité vis-à-vis de ses pairs masculins. Le fait de se comporter comme un homme rend les femmes crédibles. Elles doivent montrer qu'elles peuvent y arriver aussi ». De cette façon, ces premières se différencient des autres femmes pour se faire accepter et réussir.¹⁶

Les quotas doivent servir à inciter les agricultrices à participer aux décisions les concernant mais ils ne sont pas suffisants. En parallèle, il faut déconstruire les normes de genre et empouvoier les femmes.

Formations :

Les garçons sont poussés à suivre des formations pour devenir agriculteur tandis que les filles sont poussées vers des métiers plus compatibles avec leurs supposées qualités féminines¹⁷. Ainsi, les femmes s'installent en agriculture davantage après une reconversion professionnelle que les agriculteurs.

Propriété :

Les agricultrices ont moins facilement accès à la propriété que les agriculteurs (crédits, terres...)¹⁷.

- En effet, pour un même projet, les prêts bancaires obtenus par les agricultrices sont moins importants que ceux obtenus par les agriculteurs, et, obtenus moins facilement.¹⁷
- Or, la propriété et le contrôle des actifs, permettent d'avoir un lieu de vie sur, constituent un moyen de subsistance, de protection et cas d'urgence et la garantie d'un crédit. La littérature¹⁷ souligne que les actifs sont donc importants en termes de réduction de la pauvreté et d'atténuation de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles et aux crises financières.
- De plus, le patrimoine familial est moins facilement mobilisable chez les agricultrices que chez les agriculteurs. En effet, dans l'imaginaire collectif, on se représente l'agriculture comme un métier masculin et pas féminin. Dans la pratique, l'héritage des exploitations se fait traditionnellement vers les hommes.¹⁷

Le poids des normes de genre en agriculture

Généralement, les agricultrices ont conscience des inégalités dont elles sont victimes et des conséquences que ces inégalités peuvent avoir sur leur bien-être². Elles ressentent de l'injustice. **Lors d'une journée de rencontre entre femmes liées aux monde agricole en non-mixité, en réponse à la question suivante : Trouvez-vous que le monde agricole est patriarcal ? toutes répondent par l'affirmatif.**

Représentation collective de l'agriculture comme un métier masculin

- Certaines agricultrices sont victimes de discriminations, d'exclusions, voire de harcèlement ce qui les décourage d'entreprendre des tâches ou d'acquérir des compétences agricoles pertinentes.¹⁸
- Ainsi, les femmes ne se sentent pas assez légitimes, voir illégitimes d'être agricultrices. Elles ont le sentiment qu'il est plus difficile pour les femmes de se faire une place dans le monde agricole que pour les hommes. Elles ont également le sentiment que les corps féminins ne sont pas adaptés au travail agricole. Ainsi, nombreuses d'entre elles souhaitent se détacher de la "performance physique masculine", très valorisée en agriculture.¹⁹
- Même dans le cas où la femme est cheffe de l'exploitation et que son mari dispose du statut de conjoint-aidant ou travaille à l'extérieur, on attribue souvent à ce dernier une plus grande reconnaissance. Valérie, une chevière fromagère, dont le mari travaille à



Les agricultrices ont moins facilement accès à la propriété que les agriculteurs

l'extérieur et l'aide au quotidien, explique : **“Quand je parle à des agriculteurs, on me renvoie à mon mari, à ce qu'il en pense, alors qu'il n'y connaît pas grand-chose (...) Quand vous venez chez moi, adressez-vous à moi !”**.

- Beaucoup d'agricultrices disent manquer d'autonomie dans leur travail notamment à cause d'un contrôle omniprésent de ce qu'elles font par les hommes. Une agricultrice précise qu'elle se sent fréquemment observée par les agriculteurs, uniquement parce qu'elle est une femme.¹⁹
- L'invisibilisation des agricultrices pourrait également expliquer le manque de représentation des femmes en agriculture.

Le travail des agricultrices est invisibilisé et dévalorisé

- Leur travail, s'exerçant dans la plupart des cas à l'intérieur de l'exploitation (ex : nourrir les veaux), il est invisibilisé et moins valorisé que celui des hommes, s'exerçant en dehors de la ferme (ex : conduire le tracteur)¹⁷
- De plus, les activités qui se situent à l'intérieur de l'exploitation se caractérisent par une intersection marquée entre vie privée et vie professionnelle, pouvant entraîner une confusion entre le temps de travail professionnel et le temps privé. Comme le souligne Valérie, une chevrrière-fromagère : “Parfois, je nourris les chèvres avec mon enfant, je le vois comme du travail domestique alors qu'on est en train de nourrir les chèvres.”
- Ce sont majoritairement les femmes qui s'occupent de la gestion de l'exploitation et de l'administratif, tâches dévalorisées, et parfois, pas considérées comme un travail, constituant pourtant une lourde responsabilité et nécessitant un temps considérable¹⁷.
- Pour revaloriser leur travail et trouver de la reconnaissance, Ayrat (2021) observe plusieurs stratégies : la prise en charge du care, l'investissement dans d'autres sphères sociales et rendre l'agriculture respectable.^{2,19}

Les agricultrices s'occupent davantage des tâches domestiques

- Le travail du soin (*care* en anglais) et les rôles de genre sont très marqués en milieu agricole².
- L'imbrication entre la sphère domestique et la sphère professionnelle dans les exploitations agricoles impacte fortement la répartition des tâches domestiques. La répartition des tâches domestiques dans les exploitations agricoles familiales est plus inégalitaire que dans le reste de la société. En effet, les activités domestiques et professionnelles sont mélangées ce qui engendre une fatigue importante chez les agricultrices. Il est également plus difficile de distinguer ce qui relève d'un travail ou d'une activité personnelle et donc de recevoir une rémunération correspondant au travail effectué. **Une agricultrice décrit qu'elle donne : « le double aux hommes par rapport à elle, parce qu'elle faisait les a cotés (famille, repas, cochons, jardins) et donc passait moins de temps à “travailler” »¹⁷.**
- Les conditions de travail des agricultrices sont difficiles puisqu'elles cumulent travail agricole et travail domestique, ce qui engendre une charge mentale relativement importante. Elles ont donc peu voire pas de temps pour elles. Nombreuses d'entre-elles soulignent la difficulté qu'elles ont à gérer leurs temps et la “sensation d'un travail décousu”. La plupart des agricultrices effectuent “des doubles, voire triples, journées pour s'occuper du ménage et des enfants.”²⁰.
- De plus, le manque de temps lié au travail domestique conséquent freine l'engagement syndical des agricultrices, qui sont sous-représentées dans les syndicats agricoles¹⁷.

Un environnement de travail plus adapté aux hommes qu'aux femmes

→ Des outils adaptés aux morphologies masculines, qui rendent le travail des agricultrices plus difficile

- Etant plus valorisées, ce sont principalement les tâches effectuées par les hommes qui ont fait l'objet d'investissements lors de la mécanisation agricole.
- Les outils agricoles ont été conçus pour des corps masculins et ne sont pas adaptés aux morphologies féminines (taille, force physique).¹⁹ Cela complique donc le travail des agricultrices et les rend dépendantes de leurs homologues masculins si elles veulent pouvoir utiliser ces outils.
- Par ailleurs, on aurait tendance à penser que les agricultrices effectuent des tâches qui demandent peu de force physique. Pourtant, ce n'est pas toujours le cas. Par exemple, beaucoup de femmes sont présentes dans la transformation et comme le souligne une agricultrice : "La transformation est toute une partie du métier qu'on ne voit pas" et qui est "pourtant assez dur physiquement". Toutefois, ces tâches ne sont pas assez considérées pour qu'on pense à améliorer leur ergonomie¹⁷
- De plus, les agricultrices effectuent souvent des travaux morcelés pour permettre d'aider les autres dans leurs tâches et s'occuper du travail domestique. Cela peut être épuisant et invisibilise la pénibilité de leurs tâches¹⁷.
- La moindre force physique des femmes est basée, notamment, sur une construction sociale poussant, dès leur plus jeune âge, les femmes à rester fragiles et vulnérables. Par ailleurs, les métiers considérés comme féminins et requérant de la force sont invisibilisés (ex : agricultrices, aides-soignantes). « Le travail de force des femmes continue aujourd'hui à rester un non-pensé social, alors qu'historiquement elles ont fait la preuve de leurs capacités. »^{19,21} .
- Une étude réalisée en France montre que les actifs agricoles sont plus touchés que la moyenne par les maladies professionnelles, en majorité par des troubles musculo-squelettiques. Ceux-ci sont encore plus fréquents chez les femmes que chez les hommes. Cela pourrait s'expliquer par la valorisation de la force physique chez les hommes et le manque d'ergonomie chez les femmes.

→ Un environnement de travail qui perpétue l'inégale répartition des tâches agricoles entre hommes et femmes

- La division sexuelle du travail qui persiste dans le monde agricole est liée en partie à cette utilisation de l'équipement agricole. En effet, en plus d'avoir un "avantage physique relatif sur les femmes (taille et musculature)", les hommes contrôlent l'accès aux formations agricoles et aux équipements techniques. Ainsi, ils conçoivent les outils selon leurs propres besoins ce qui leur permet de contrôler le processus de production agricole, à travers une répartition des tâches genrée.¹⁷
- De plus, les stéréotypes de genre influencent fortement la relation des agricultrices à l'équipement agricole, notamment la confiance qu'elles ont en leurs capacités physiques et techniques. La moins facile utilisation des outils par les agricultrices ne s'explique pas que par la "nature" des femmes mais également par les approches genrées du travail agricole, lors de la socialisation primaire.
- En France, une étude française a soulevé¹⁷ qu'il arrive que lors de certains stages de formation en entreprise agricole, les filles aient l'interdiction d'accéder aux outils, en particulier ceux dont l'utilisation demande une grande force physique²². Elles acquièrent donc moins de capital technique¹⁷. L'accès différencié aux outils dans l'éducation des enfants est également mentionné par les agricultrices wallonnes¹⁹.

- En Wallonie l'auto-construction et les formations techniques paysannes en mixité choisie²³, organisées notamment par la "Fabriek Paysanne" permettent de réduire les impacts de stéréotypes de genre en agriculture. Vi l'une des formatrices témoigne : « personne ne leur a enlevé les outils des mains, qu'elles n'ont pas eu peur de se tromper ». ²⁴
- « En agriculture, la capacité physique des agriculteurs est un des standards d'évaluation du travail agricole et sert d'argument pour remettre en question la capacité des femmes à réaliser le même travail ». ¹⁹
- Même si certaines agricultrices remettent en cause ce fonctionnement genré dans les exploitations familiales, beaucoup d'entre-elles ont le sentiment qu'il est impossible de mener une résistance frontale avec le monde agricole pour revendiquer leurs droits. ²

→ La valorisation de la force physique, déconstruite par les agricultrices

- La force physique reste banalisée, normalisée voire valorisée en agriculture. Pourtant, il est possible de travailler en s'allégeant de cette force physique. Même si l'utilisation permet d'affirmer qu'on maîtrise la pratique de l'agriculture, certaines agricultrices ont décidé de s'affranchir de cela. Une agricultrice précise : "Mon outil préféré, c'est les mains !" "Ce n'est pas qu'une question de force, c'est aussi que je n'ai pas envie ! Je n'ai pas de plaisir à utiliser ces machines". Une autre explique : "Il a fallu 10 ans pour que je cherche à alléger et faciliter les portées de poids".
- La nécessité d'avoir une grande force physique fait que les agricultrices travaillent généralement plus manuellement que les hommes. C'est souvent un choix délibéré de leur part. Toutefois, le travail manuel peut être aussi difficile et comme le précise une agricultrice, "les outils aident quand même vachement au quotidien". Mais, à nouveau, il faudrait que ceux-ci soient adaptés à leur morphologie.
- Certaines agricultrices ne voient pas le problème et soulignent aussi la complémentarité hommes-femmes par rapport aux outils : "moi à la ferme je lui apporte aussi toute une organisation, il oublie souvent ses affaires et moi je sais où sont ses affaires, donc on gagne du temps aussi là-dessus" "moi j'y vois vraiment une complémentarité qui permet de s'adapter à certains problèmes".

B) DES INÉGALITÉS INTERSECTIONNELLES

Les inégalités de genre dans le monde agricole sont ressenties de manière plus importante par les groupes sociaux qui subissent plusieurs formes d'oppressions croisées.

Agricultrices saisonnières, ou travaillant occasionnellement, migrantes et racisées

→ Une main d'œuvre agricole invisible

- En 2020, en Wallonie, il y a 5456 agriculteurs saisonniers. Le nombre de saisonniers a par ailleurs doublé en Belgique entre 2001 et 2019. Les saisonnier.eres ne sont pas recensés par genre. On ne connaît pas le nombre de femmes travaillant en tant que saisonnière.
- Malgré **qu'iels représentent 19,9% de la main d'œuvre agricole totale**, peu d'études se penchent sur leurs expériences. Il n'y a également aucune étude analysant la situation des agricultrices saisonnières. Par ailleurs, aux inégalités vécues par les agricultrices s'ajoutent d'autres formes de discriminations, développées ci-après pour les femmes exerçant un emploi saisonnier ou occasionnel.

→ Une main d'œuvre agricole très précaire

- Les travailleur-euses saisonnier-es se trouvent fréquemment en situation de grande précarité et d'instabilité économique. En effet, la réglementation est particulièrement laxiste en ce qui concerne leurs droits et leurs salaires. Les contrats sont journaliers. Les travailleur-euses saisonnier-es peuvent prêter entre maximum 65 et 100 jours par an de travail selon les cultures. Ce nombre d'heures n'est pas suffisant pour ouvrir un droit aux allocations chômage. De plus, aucun salaire n'est versé en cas d'empêchement à travailler.²⁵
- Les conditions de travail sont mauvaises. Un saisonnier récoltant des pommes et des poires près de Gembloux explique : (...) le patron, quand il voyait une caisse moins remplie que les autres, il engueulait la personne. Il hurlait ! Tout le monde se taisait parce qu'on savait qu'il fallait donner le maximum de soi pour être repris le lendemain." Lorsque les saisonniers sont hébergés par l'employeur.euse, les conditions de vie et d'hygiène peuvent également être très mauvaises. Comme l'explique une agricultrice venue de Pologne, hébergée par ses employeur.euses, "Les conditions d'hébergement laissent aussi beaucoup à désirer". Par ailleurs, les saisonniers doivent souvent passer par un intermédiaire pour se loger. Comme le dit un autre agriculteur "Si on paye 250 euros par mois, on peut loger dans une maison louée par l'intermédiaire roumain. Les conditions sont inhumaines. Comment peut-on vivre dignement avec une seule cuisine, une seule toilette et quatre chambres pour 20 à 25 personnes ? On dort même dans les couloirs."²⁵
- **La moitié des travailleur-euses saisonnier-es travaillent dans l'horticulture. Or, le salaire minimum des travailleur-euses saisonnier-es horticoles est l'un des plus bas de Belgique, s'élevant seulement à 9,35 euros brut de l'heure.** Par ailleurs, iels connaissent rarement leurs droits. Par exemple, beaucoup ne savent pas qu'ils peuvent faire appel à un syndicat en cas de non-respect de ces droits.²⁵

→ Une main d'œuvre agricole soumise à un risque élevé d'exploitation²⁶

1. Au niveau de l'Union Européenne, les politiques agricoles qui visent à fixer des bas prix sur les produits, encouragent l'exploitation de ces travailleurs et travailleuses migrant.e.s. Les saisonniers subissent souvent des abus et ces abus ne sont pas contrôlés. De plus, lorsque des individus sont plus vulnérables, les violences et exploitations exercées par les personnes en situation de pouvoir peuvent être plus fortes. Ainsi, **un rapport de la Commission Européenne montre que parmi la main d'œuvre occasionnelle et saisonnière, les agricultrices sont plus enclines à être victimes de violences sexistes et sexuelles, à la traite des personnes et à l'emprise psychologique²⁶.**

- L'informalité dans le secteur de l'agriculture saisonnière est importante. Ainsi, il arrive fréquemment que le travail des travailleur.euses saisonnier.es soit non déclaré, les employeurs les faisant travailler illégalement. Sans contrat, les abus peuvent être plus fréquents et plus importants.
- Il est important de noter que l'exploitation abusive des travailleur.euses agricoles et saisonnier.es existe dans tout type d'exploitations, tant dans les petites et moyennes exploitations, où les contrôles sont moins fréquents que dans les grandes exploitations. Par conséquent, le droit du travail peut être moins respecté dans les petites et moyennes exploitations. Le recours au travail saisonnier existe également dans les exploitations agroécologiques, notamment de fruits et légumes. En effet, les producteurs déclarent qu'il est compliqué de recruter des travailleur.euses agricoles belges d'origine belge²⁷.
- De plus, les inégalités, notamment celles liées au poids des normes de genre, peuvent être ressenties de manière plus importante par les agricultrices ayant un emploi saisonnier et occasionnel. Par exemple, comme pour la main d'œuvre régulière, le travail est réparti de façon genrée chez les employés saisonniers²⁷. Les tâches plus répétitives, et qui nécessitent plus de délicatesse sont confiées aux femmes tandis que les hommes s'occupent des tâches qui demandent davantage de force physique. La répétitivité des tâches confiées aux femmes les rend très pénibles et s'ajoute aux conditions difficiles liées aux abus²⁷.
- De plus, des études montrent que les travailleurs agricoles blancs peuvent utiliser leur pouvoir pour exploiter les travailleurs agricoles racisés²⁶. Par ailleurs, comme les agriculteurs et agricultrices craignent de se plaindre et de critiquer ouvertement leurs employeur.euses, il est généralement difficile d'obtenir des témoignages.

Agriculteur.rices de la communauté LGBTQIA+

→ La difficulté à affirmer son genre et sa sexualité dans un milieu où l'hétéronormativité prime

- Dans le monde agricole en Wallonie, l'hétérosexualité reste la norme et assigne des rôles genrés prédéfinis. D'après un agriculteur homosexuel, c'est "dur d'être homosexuel quand on est fils d'agriculteur²⁸.
 - La transmission des fermes est très importante dans les familles agricoles. La cellule familiale reste largement institutionnalisée. D'après un témoignage, être homosexuel freine la transmission de la ferme familiale dans le cas où le couple ne souhaite pas d'enfant. Ainsi, comme le précise un agriculteur, "Une pression familiale peut pousser des gays à ne pas s'assumer et à s'installer avec une femme et des enfants."²⁸
 - Par ailleurs, comme pour les difficultés vécues par les femmes dans le monde agricole, la charge de travail trop importante des agriculteur.rices les freine à s'engager pour la cause LGBTQIA+.

> Une expérience plus facile qu'en ville ?

- De plus, en milieu rural, l'anonymat n'existe pas donc c'est plus difficile de s'affirmer quand on n'est pas hétérosexuel. Les personnes vivant en milieu rural sont également relativement isolées et ne peuvent donc pas nécessairement partager avec d'autres les difficultés liées au fait d'être homosexuel. Etienne Deshoulières, le président du festival des Fiertés Rurales organisé en France précise que "le monde rural manque cruellement de représentation pour les personnes LGBTQIA+" et donc c'est "dur de s'accepter quand on n'a pas de personne de référence"²⁸.
- Toutefois, il est parfois plus facile d'affirmer une différence de genre et de sexualité en milieu rural qu'en ville. Vinciane, une femme transgenre, agricultrice dans une coopérative à Neufchâteau, et co-présidente de l'asbl "Raingaum", qui soutient les personnes de la communauté LGBTQIA+ dans la province du Luxembourg, souligne qu'elle et sa femme se sentent mieux à la campagne qu'en ville. Selon elle, il est plus facile de s'y faire une place.
- **D'après Vinciane, il était plus compliqué de s'affirmer avant son coming-out qu'après. Dans un premier temps, en milieu rural, lorsque l'on est une personne transgenre, on peut être plus facilement jugé-e, car les gens ont moins l'habitude de vivre avec des personnes différentes. Mais "une fois que c'est clair, ça facilite pas mal de choses".** De plus, elle précise que le monde agricole a évolué et est plus ouvert qu'auparavant sur la question du genre et de l'orientation sexuelle.

→ L'importance de la sensibilisation et l'éducation au genre et à la sexualité en milieu rural

- Il n'y a pas beaucoup de structures d'information et d'éducation à la sexualité qui existent dans les territoires ruraux par rapport aux milieux urbains. De plus, comme la densité de médecins est faible, l'accès aux informations sur la sexualité et la santé sexuelle est limitée.
- Toutefois, certaines structures se développent en Wallonie. Par exemple, dans la province du Luxembourg, des initiatives existent pour sensibiliser les plus jeunes à la transidentité et à l'homosexualité. C'est le cas notamment de l'asbl "Raingaum" qui se rend régulièrement dans les écoles pour effectuer ces activités de sensibilisation.
- L'asbl "Raingaum" accueille également les personnes en transition, les personnes homosexuelles ou encore les migrant-es qui ont quitté leur pays parce qu'ils étaient victimes d'homophobie ou de transphobie.

L'impact des politiques agricoles en Belgique sur les femmes rurales du Sud Global :

Les systèmes agricoles en Belgique ont également un impact sur les agricultrices du Sud Global. Cette section offre quelques exemples des impacts négatifs engendrés par les politiques agricoles et énergétiques belges sur ces femmes.

→ Pesticides et santé

La Belgique est un important producteur et exportateur de pesticides, dont certains sont pourtant interdits d'utilisation au sein de l'Union Européenne²⁹. **Or, d'après plusieurs études, les femmes cisgenres seraient, de par leurs activités mais également biologiquement, plus exposées et vulnérables aux dangers des pesticides. Ces produits ont des effets cancérigènes, métagènes et toxique pour la reproduction**³⁰.

→ L'inclusion des agricultrices dans les politiques de coopération au développement

Les inégalités systémiques au sein des systèmes alimentaires touchent les femmes en premier lieu. En effet, les femmes vivant en milieu rural représentent un quart de la population mondiale. Environ 60 % des femmes d'Asie du Sud et d'Océanie et jusqu'à 90 % des femmes d'Afrique subsaharienne tirent aujourd'hui leurs revenus de l'agriculture.³¹

Ainsi, les politiques agricoles de coopération au développement doivent prendre en compte ces réalités. Les programmes et les politiques doivent viser à renforcer l'autonomie des femmes et leur faciliter l'accès aux ressources productives. Toutefois, ils ne doivent pas se limiter à soutenir l'emploi et le salaire des femmes. Ces dernières doivent faire partie intégrante de ces politiques, dans leur conception et leurs objectifs. La coopération au développement doit évaluer en amont l'impact que leur mise en œuvre pourrait avoir sur l'égalité de genre. Elles doivent également intégrer la budgétisation sensible au genre.

→ Un système commercial agricole défavorable pour les agricultrices des pays du Sud Global :

L'exportation de lait par la Belgique

Les projets agricoles financés par la Société belge d'investissement pour les pays en développement privilégient les cultures commerciales destinées à l'exportation³⁰. Plusieurs de ces projets sont néfastes pour l'environnement et impactent négativement les producteur.rices au niveau local.

Les exportations en provenance des pays de l'Union européenne dans les pays tiers pénalisent ces producteur.rices. C'est le cas, par exemple, du lait en poudre exporté dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et vendu à un très bas prix. En plus d'impacter les producteur.rices locaux de lait qui peinent à vendre leurs produits, ce lait en poudre de mauvaise qualité a des effets néfastes sur les populations qui le consomment et nuisent ainsi à leur sécurité alimentaire³².

La majorité des producteurs laitiers des pays d'Afrique de l'Ouest, notamment le Burkina Faso et le Nigeria constituent des groupes marginalisés. Les femmes jouent un rôle important dans cette production de lait et sont donc largement impactées par ces exportations³³.

L'importation d'agrocarburants vers la Belgique^{34 35}

Afin de réduire leur dépendance aux combustibles fossiles, les pays de l'Union Européenne ont recours aux agrocarburants comme source d'énergie pour le transport routier. La Belgique a importé des agrocarburants de 75 pays producteurs différents entre 2018 et 2022. Le Brésil et le Pérou sont les principaux fournisseurs du pays, notamment de biodiésel et de bioéthanol.

Toutefois, leur production a de graves impacts sociaux et environnementaux sur les populations locales. C'est le cas notamment des agrocarburants de première génération qui contribuent à la hausse des prix des denrées alimentaires ainsi qu'à de graves violations sociales et environnementales dans les pays producteurs.

La production d'éthanol de cannes à sucre, soutenue par la Belgique, porte gravement atteinte aux droits humains, en particulier aux droits des femmes, des enfants et des com-

munautés indigènes. Un exemple frappant a été identifié par Oxfam dans la vallée de Chira dans le nord du Pérou. Les conditions de travail et salariales précaires des travailleurs représentent une charge de travail domestique importante pour les femmes des communautés locales (qui représentent, elles, seulement 17% de la main d'œuvre de l'industrie de la canne à sucre). Par ailleurs, ce sont elles qui sont chargées d'aller chercher l'eau pour le foyer, une eau aujourd'hui contaminée par des polluants en provenance des produits agrochimiques utilisés dans les cultures de canne à sucre.

→ Les agricultrices, davantage touchées par le changement climatique que les agriculteurs

Le changement climatique généré par les émissions de gaz à effet de serre est provoqué principalement par l'activité économique des pays les plus industrialisés³⁶. Par exemple, aujourd'hui, le continent africain n'émet que 4% des émissions de gaz à effet de serre mondiaux³⁷. Les paysan·nes, qui constituent une part importante de la population active mondiale, contribuent très peu à ces émissions³⁶. La Belgique a donc un rôle à jouer comme les autres pays les plus riches.

Les agricultrices des pays du Sud Global sont plus impactées par le changement climatique car elles pratiquent majoritairement l'agriculture de subsistance. Les femmes dépendent davantage de l'agriculture et des ressources naturelles.

Les normes de genre patriarcales rendent l'accès des femmes aux moyens d'adaptation et aux technologies résilientes plus compliqué, ce qui affecte leurs possibilités de faire face à la crise climatique³⁸. Elles ont accès à moins de ressources pour s'adapter en cas de choc, leurs moyens de subsistance étant moins diversifiés. Enfin, elles disposent globalement d'une plus faible quantité d'actifs : leur accès à la terre, au capital, aux intrants, aux réseaux sociaux et institutionnels est limité par rapport aux agriculteurs³⁷.

Mais les femmes agricultrices du Sud Global jouent aussi un rôle déterminant dans le développement de stratégies de résilience et d'adaptation, comme par exemple une agriculture agroécologique plus durable, et s'engagent dans des mouvements comme La Via Campesina en soulignant les liens entre souveraineté alimentaire, écologie et égalité des genres³⁹.

→ Extraction minière^{40,41,42}

Les minerais issus de l'extraction minière sont également utilisés dans les appareils et machines agricoles en Belgique et en Wallonie.

Or, la plupart des minerais exportés par la Belgique proviennent de pays riches en ressources minières mais appauvris. L'extraction minière est largement critiquée. En effet, cette activité engendre une hausse de la violence, entre les communautés locales et les entreprises étrangères, mais également au sein des communautés. Par ailleurs, la réglementation est laxiste et les normes sociales et environnementales peu respectées.³⁹

Sur le plan du genre, l'expropriation des terres ainsi que la pollution causée par les activités d'extraction ne permet plus aux femmes de produire la nourriture nécessaire à leur famille.⁴⁰

De plus, les nouvelles relations de production qu'engendrent l'implantation d'activités extractives excluent les femmes de l'activité économique. Certains auteurs soulignent que, lors de cette implantation, les femmes sont généralement embauchées dans les emplois les moins importants et les moins valorisés.⁴¹

Par ailleurs, dans le cas de conflits portant sur les ressources naturelles, lors de résistances de la part des communautés autochtones, les femmes autochtones subissent des violences sexistes et sexuelles.⁴⁰

Enfin, en Amérique latine, il est fréquent que la prostitution se développe dans les zones où ces activités sont implantées. Ce développement résulte de l'exclusion des femmes de l'activité économique locale.⁴⁰

C) QUELS SONT LES IMPACTS DES POLITIQUES WALLONNES SUR LES INÉGALITÉS DE GENRE EN AGRICULTURE ?

La Politique Agricole Commune

Le cadre européen

La place des agricultrices dans la PAC

Depuis le début des années 2000, la Commission européenne se penche sur la place des femmes dans les zones rurales et les inégalités auxquelles celles-ci sont confrontées.

Dans la PAC actuelle (2023-2027), une partie du plan stratégique wallon est consacré à l'égalité de genre. Pour soutenir davantage les agricultrices, des subventions importantes doivent être versées dans les exploitations qui réalisent des activités de diversification. Par ailleurs, il est noté que les femmes doivent davantage participer à la mise en œuvre de la PAC, notamment à travers la création d'un groupe de travail dédié aux agricultrices.

Les efforts de la PAC ne sont pas suffisants

Cependant, les subventions agricoles de la Politique Agricole Commune sont accusées de renforcer les inégalités de genre déjà présentes dans le monde agricole²⁶ :

- Il est démontré que les bénéficiaires de la PAC sont principalement des hommes blancs âgés tandis que les femmes sont sous-représentées de manière importante dans les bénéficiaires de ces subventions²⁶
- Les aides européennes liées au renouvellement des générations ciblent majoritairement des repreneurs de genre masculins, blancs, reprenant la ferme familiale²⁶
- Les subventions de la PAC dépendent essentiellement des hectares des exploitations. Ainsi, plus une exploitation est grande, plus elle recevra des subventions. Or, nous avons vu que les femmes sont propriétaires de plus petites exploitations que les hommes.
- Les femmes sont sous-représentées dans les instances de décision
 - Les hommes sont surreprésentés dans l'ensemble des instances de décision concernant la PAC ;
 - Au Parlement Européen, les femmes sont sous-représentées en Commission agriculture ;
 - Dans les principaux syndicats agricoles européens, on retrouve seulement 22% de femmes à la présidence.¹⁹

Pourquoi ces inégalités persistent

(Diamanti, G. and Duncan, J, 2023)⁴³ ont identifié quatre tensions au sein des politiques agricoles européennes qui explique la persistance de ces inégalités :

1. **Au sein de l'Union Européenne (UE), l'agriculture est considérée comme un secteur, sous la responsabilité du DG AGRI, et pas comme une profession sous la responsabilité du DG EMPL.** Le travail des femmes et l'égalité de genre ne sont donc pas contrôlés et réglementés de la même manière que pour d'autres professions.
2. Lorsque les objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes sont mis en parallèle avec la viabilité du secteur agricole, **la croissance capitaliste est privilégiée.**
3. **Les politiques agricoles de l'Union Européenne ne reconnaissent pas la différence dans la manière dont les femmes pratiquent et vivent l'agriculture.**
4. **Des espaces spécifiques pour les femmes sont nécessaire pour les soutenir mais ne doivent pas les exclure du système.** Ces espaces spécifiques doivent être créés et reconnus, tandis que les espaces agricoles dominants – souvent blancs et dominés par les hommes – doivent être plus inclusifs et assurer une participation équitable dans ces espaces.

Suivi et évaluation des PSN PAC

À partir de 2025, les états membres seront tenus de fournir des informations ventilées par genre sur les bénéficiaires des aides PAC La proposition les obligeant de fournir le genre selon 5 catégories (homme, femme, non-binaire, préfère ne pas dire, pas de prévalence) n'a pas été retenue.

Le plan stratégique PAC wallon⁴

Chaque Etat Membre a dû mettre en place un plan stratégique (PS) décrivant la manière dont il allait mettre en place la nouvelle PAC (2023-2027). La Flandre et la Wallonie ont chacune leur propre PS PAC.

Comme pour le niveau européen, le PS PAC wallon attribue essentiellement des aides à l'hectare. Il y'a deux exceptions où la subvention est versée selon la main d'œuvre : le paiement redistributif et le paiement jeune. Il affiche également une volonté de mieux répartir les aides entre agriculteur-rices via les paiements redistributifs et la convergence des droits aux paiements de base.⁴⁴

Par ailleurs, d'après l'Eurobaromètre⁴⁵, les agriculteurs et agricultrices en Belgique ne sont pas satisfait-es du fonctionnement de la PAC qui ne les aide pas assez. En 2001, 48% des personnes interrogées trouvaient que les budgets consacrés actuellement à la politique agricole européenne étaient insuffisants. De plus, 58% des personnes interrogées trouvent que les obligations administratives imposées pour l'attribution des subventions agricoles sont trop lourdes ou beaucoup trop lourdes.

Le genre dans le PSN PAC wallon 2023-2027 ?

Il est important de noter que la mise en œuvre de ce Plan vient seulement de démarrer, il est donc trop tôt pour évaluer concrètement la portée des mesures incluses.

Mesures prévues pour soutenir les agricultrices

Objectif spécifique 8 : Promouvoir l'emploi, la croissance, l'égalité entre les sexes, notamment la participation des femmes à l'agriculture, l'inclusion sociale et le développement local dans les zones rurales, y compris la bioéconomie circulaire et la sylviculture Durable"

- **Intervention 354** ("Mesure de soutien aux femmes dans la diversification des fermes")
"Dans les exploitations agricoles, les activités de diversification sont exécutées principalement par des femmes. Ces activités permettent aux femmes de rester travailler à la ferme. L'intervention 354 soutiendra le travail des femmes dans la diversification des fermes (transformation des produits de la ferme, vente directe à la ferme, agri-tourisme, etc.). Cette mesure bénéficiera d'un taux d'aide de base majoré par rapport aux autres investissements productifs"
- **Intervention 373** encourager la diversification agricole et ainsi le travail des femmes (accueil social à la ferme).

→ Critiques :

- Ces deux mesures cantonnent les femmes aux activités de diversification et au travail du care.

Toutefois, d'après nos recherches, basées sur des témoignages d'agricultrices :

Il est certain que la diversification permet d'apporter un supplément de revenu conséquent au sein des exploitations agricoles. Dans le cas où, un-e conjoint-e est obligé-e de travailler à l'extérieur afin de subvenir aux besoins du ménage, soutenir la diversification peut permettre de rester travailler sur l'exploitation pour ceux qui le désirent. En effet, au-delà des motivations économiques, toutes les femmes ne désirent pas abandonner leur travail à l'extérieur.⁴⁶ Par ailleurs, comme le précise Emilie, une maraichère "La ferme ça ne rapporte pas". Sandrine, une agricultrice qui travaille dans une bergerie avec son mari, dans laquelle ils donnent des cours, et où ils vendent leurs produits en circuit court, précise : "On ne vit que par la diversification", c'est cet atelier-là qui génère du revenu sur l'exploitation. La diversification bénéficie aux exploitations et pas uniquement aux femmes. D'après les agricultrices que nous avons interrogées, la diversification permet également de développer une certaine créativité, d'être plus ouvert-e sur le monde et d'avoir un contact plus direct avec les consommateurs. Plusieurs agricultrices précisent que cela renforce la reconnaissance accordée aux agricultrices : cela leur donne une place et les valorise. En effet, c'est une activité dans laquelle elles peuvent faire valoir leurs compétences et dans laquelle elles peuvent prendre des décisions.

Globalement le soutien à la diversification est bien accueilli par les agricultrices interrogées. Toutefois, les agricultrices que nous avons interrogées trouvent réducteur d'associer soutien à la diversification et soutien aux agricultrices. Selon elles, il ne faut pas associer les deux mécaniquement. De plus, la diversification ne doit pas être le seul moyen pour les agricultrices d'être reconnues car elles sont capables d'effectuer d'autres tâches au sein des fermes. Enfin, lier autant femmes et diversification ne valorise pas les agricultrices qui n'exercent pas d'activités de diversification. Selon ces agricultrices, il faut soutenir les exploitations qui pratiquent la diversification mais ce n'est pas une solution miracle. Une solution plus concrète serait d'arrêter de subventionner l'exploitation selon les hectares mais subventionner selon la main d'œuvre.

En effet, la littérature souligne que c'est une charge mentale supplémentaire et pas toujours un choix. Valérie, une chevière-fromage précise : "On ramène la femme à celle qui à la tâche

du soin social, alimentaire alors que pas mal de femmes aiment faire autre chose et sont capables de faire autre chose". De plus, dans une enquête menée par le Centre Wallon de Recherches Agronomiques⁴⁷ pour évaluer la pression et la charge de travail dans les fermes, il en ressort que la grande majorité des agriculteurs s'avère satisfaite de l'activité de diversification, mais un nombre important déclare manquer de temps, subir des tâches jugées pénibles et ressentir globalement un déséquilibre entre vie professionnelle et vie privée. Cette enquête n'est pas recensée par genre.

→ Aspects positifs :

- L'objectif S08 prévoit de mettre en place un groupe de travail dédié aux femmes dans l'agriculture, notamment dans l'objectif de renforcer leur participation à la mise en œuvre de la PAC.
- Nous pensons que la création d'un tel groupe aurait une plus-value importante pour permettre aux agricultrices de participer aux décisions qui les concernent et pour intégrer efficacement cette problématique.
- Toutefois, à notre connaissance, ce groupe n'a pas encore été créé car il doit être mis en place dans le cadre du réseau PAC qui n'existe pas encore officiellement.

Objectif S07 : Attirer et soutenir les jeunes agriculteurs et les autres nouveaux agriculteurs et faciliter le développement durable d'entreprises dans les zones rurales

→ Besoin principal 7.11: aider les jeunes à s'installer en agriculture" :

« Encourager davantage de jeunes, y compris des femmes, à se lancer dans l'agriculture et dans d'autres activités dans les zones rurales (produits biosourcés, secteur du bois et du tourisme). Cela implique notamment de réduire les obstacles à l'accès aux facteurs de production (l'accès à la terre notamment) ».

"L'analyse SWOT révèle que les exploitations sont de plus en plus grandes, notamment leur superficie agricole cultivée (superficie moyenne par exploitation = 25,8 ha en 1990 et 57 ha en 2019, seuil de persévérance = 50 ha il y a 25 ans, 75-80 ha actuellement). **Le prix d'achat des terres est élevé et devrait continuer d'augmenter**". C'est pourquoi il faut faciliter l'accès à la terre, au capital et au crédit."

"Il faut soutenir la création d'exploitations, notamment le maraîchage sur petites surfaces. Les créations d'exploitations représentent seulement 5% des installations. La création d'exploitations, notamment en maraîchage sur de petites surfaces, doit donc être soutenue. La formule forfaitaire des aides à l'installation favorise la création de nouvelles exploitations qui sont tout autant aidées, même si elles se structurent sur de petites surfaces."

→ Critiques:

- Cet objectif n'est pas repris dans les instruments visant à améliorer l'égalité des genres dans le Plan Stratégique. Or, comme vu plus haut, les agricultrices ne sont pas confrontées aux mêmes obstacles que l'ensemble des jeunes. Faciliter l'accès aux agricultrices aux facteurs de production devrait être l'une des priorités des pouvoirs publics pour améliorer l'égalité de genre dans le monde agricole.

→ Aspects positifs :

- Met en avant le fait que les femmes font partie des personnes ayant le moins accès aux ressources productives dans l'agriculture.
- Met en avant le fait que l'accès à la terre va être de plus en plus difficile, notamment à cause de l'augmentation des prix.
- C'est une bonne chose que des subventions soient mises en place pour les petites exploitations et le maraichage sur petites surfaces, dans lesquelles les agricultrices sont plus représentées.⁵

Par ailleurs, un comité de suivi sera institué afin d'examiner les progrès réalisés et les objectifs atteints dans le cadre de la PAC 2023-2027. Plusieurs organismes traitant des questions d'égalité de genre sont invités à participer à ce suivi avec voix consultative : le Conseil Wallon de l'Égalité entre Hommes et Femmes (CWEHF), la Fédération des Jeunes Agriculteurs, l'Union des Agricultrices wallonnes, la Fédération des centres publics d'action sociale (CPAS), la Fédération des Associations de Santé Intégrée.

Bien que ces organismes soient repris comme participant au comité de suivi, nous avons pu constater que, dans les faits, ça n'était pas (encore) le cas pour tous. Il est donc important de s'assurer que les ambitions soient traduites en actions concrètes.

En résumé :

- Dans la partie égalité de genre du Plan Stratégique, l'accent est principalement mis sur la diversification, en affirmant que soutenir la diversification permettrait de soutenir directement les agricultrices. Toutefois d'autres aspects permettant de soutenir les agricultrices sont présents dans le rapport. Il ne faut toutefois pas que les agricultrices soient cantonnées à la diversification et l'intégration de leurs besoins dans le PSN wallon doit être élargie. Il existe en effet plusieurs voies pour soutenir les agricultrices.
- La participation au comité de suivi des organismes traitant des questions de Genre doit être effective.
- Les femmes sont moins incluses dans l'élaboration de la Politique agricole commune que les hommes.

Remarque : Langage utilisé

Contrairement à d'autres PSN (Autriche, Espagne), le PSN wallon n'est pas inclusif et fait références aux « agriculteurs », forme supposée neutre mais en réalité exclusive. L'écriture inclusive « permet à tout le monde de se reconnaître, de se sentir concerné-e et impliqué-e, et ce, quel que soit son genre ». En français, elle repose sur 4 principes de base : féminiser les titres et fonctions ; utiliser la double forme ; le point médian ; la langue épïcène.⁴⁸

Déclaration de Politique Régionale pour la Wallonie 2019-2024⁴⁹ :

Cinq mesures ont été établies dans le cadre de la Déclaration de Politique Régionale 2019-2024, stipulant que le Gouvernement veillera spécifiquement à l'intégration des femmes en milieu rural.

Les mesures sont les suivantes :

1. Encourager l'**octroi de micro-crédits aux femmes** souhaitant démarrer une activité entrepreneuriale en zone rurale.
2. Encourager l'**accès des femmes à la propriété ou copropriété d'exploitations agricoles** ainsi qu'aux postes de gestionnaires.
3. Stimuler la **création de coopératives agricoles durables** ayant notamment pour objet l'**intégration socioprofessionnelle des femmes**.
4. Faciliter l'**accès des femmes aux études et formations professionnelles qui présentent des débouchés en zones rurales**, particulièrement dans les secteurs qui permettent l'émergence de modèles agricoles durables en circuits courts telles que le maraîchage bio, la vente directe et la transformation de produits agricoles.
5. **Créer des réseaux d'entrepreneures rurales**.

→ Critiques:

- Les agricultrices présentes dans d'autres secteurs que le maraîchage bio doivent également être soutenues, et, comme dit plus haut, il ne faut pas cantonner les femmes à aux activités de diversification.
- À notre connaissance, aucune de ces mesures n'a été effectivement mise en œuvre.

→ Aspects positifs :

Les mesures 1) et 2) sont importantes car elles faciliteraient l'acquisition d'actifs par les agricultrices qui constitue l'une des principales barrières à laquelle elles sont confrontées.

Plan genre Wallonie 2020-2024⁵⁰ :

Parmi 44 mesures abordées dans le Plan Genre ; deux mesures concernent directement le genre dans le secteur agricole.

- **Mesure 3** : Développer des outils statistiques abordant l'ensemble des caractéristiques propres au monde agricole sous l'angle du genre.

"Il sera demandé au SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement d'intégrer des études statistiques genrées dans le domaine de l'agriculture au travers de « L'état de l'agriculture wallonne ». Il sera demandé à l'APAQ-W de valoriser, au travers de divers supports, l'implication des femmes dans ce secteur, en recourant à des portraits d'entrepreneuses agricoles qui illustrent la modernité et les bonnes pratiques en matière agricole".

- **Mesure 35** : Valoriser l'implication des femmes dans le secteur agricole

"L'implication des femmes et la valeur-ajoutée qu'elles apportent en termes de modernité et bonnes pratiques se développent au sein du monde agricole. Il est nécessaire de soutenir publiquement la visibilité des femmes dans le monde agricole. Cela pourra susciter des vocations sur base d'une capitalisation des expériences acquises"

En ce qui concerne l'UAW : " (...), l'Union des Agricultrices wallonnes (UAW) est reconnue dans le champ de l'Education permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles et reçoit donc une subvention annuelle. L'UAW a « pour mission centrale de mobiliser son public autour d'enjeux politiques et socio-économiques liés à l'exercice de la citoyenneté » [5] et a entre autres

pour objectif de « développer chez son public la prise d’initiative en faveur d’un renforcement de la position des femmes dans la société et dans les exploitations agricoles, et d’un meilleur exercice de leurs droits » [6].”

→ Critiques:

- La présentation de l’UAW en tant qu’organisme luttant pour les droits des femmes ne correspond pas (ou plus) à la réalité si l’on en croit certains témoignages¹⁹. En effet, l’UAW priorise plutôt la communication envers les citoyen·nes (un travail de care). De plus, elles ne représentent qu’une partie des agricultrices. D’autres organismes mériteraient davantage d’être consultés, notamment le GT Féminisme(s) d’Agroecology in Action.
- En ce qui concerne la réalisation de portraits d’entrepreneuses agricoles, l’APAQ-W a réalisé des portraits d’agricultrices de l’UAW à travers des capsules vidéo. Toutefois, réaliser des portraits n’est pas suffisant car on ne s’attaque pas au nœud du problème. Certes, la représentation de modèles d’agricultrices est important mais il faut veiller à ce que ces portraits ne perpétuent pas les stéréotypes de genre présents en agriculture.⁵¹

→ Aspects positifs :

- Constat du manque de données sur le genre dans le monde agricole et recommandations du développement de meilleurs outils statistiques. Il est notamment précisé qu’il manque des données pour confirmer le ressenti de la carrière des agricultrices.
- Met en avant l’invisibilité du travail des femmes en agriculture et volonté de le rendre visible.
- Reconnaît aussi que les pratiques agricoles des agricultrices peuvent être novatrices et donc avoir une valeur ajoutée.

Budgétisation sensible au Genre (BSG)

« La BSG est une pratique intéressante qui donne la priorité aux dépenses ayant l’incidence la plus significative sur l’ensemble de la société, mais elle nécessite une volonté et un effort importants à chaque étape du processus budgétaire ».⁵²

Au niveau fédéral, la loi gender mainstreaming du 12 janvier 2007⁵³ vise l’intégration « de la dimension du genre dans l’ensemble des politiques fédérales ». Elle comprend une mention spécifique sur l’« intégration de la dimension du genre dans l’ensemble des préparations de budgets ».⁵⁴

Au niveau de la fédération Wallonie-Bruxelles, le Décret relatif à l’intégration de la dimension de genre dans l’ensemble des politiques de la Communauté française⁵⁵ est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Il mentionne également l’intégration de la dimension de genre dans le processus budgétaire.

→ Critiques :

L’agriculture est une compétence régionalisée, les loi et décret ci-dessus ne s’appliquent donc pas aux politiques agricoles wallonnes.

D’après les associations féministes, le Plan fédéral “Gender Mainstreaming” 2021-2024 est ambitieux mais demande de rester vigilant·es face à sa réelle mise en œuvre.⁵⁶

→ Aspects positifs :

Ces lois ont le mérite d'exister. En effet, cela démontre qu'au-delà d'intégrer le genre dans les politiques, les pouvoirs publics souhaitent également étudier l'impact de celles-ci sur les inégalités de genre.

La « Coopération au développement » est une compétence fédérale et des actions en lien avec le Genre et l'Agriculture sont mentionnées dans le rapport intermédiaire de la politique "Gender Mainstreaming".⁵⁷

Il faut toutefois veiller à ne pas idéaliser le travail des agricultrices du Sud Global, ni défendre leurs droits dans le seul objectif de productivité tout en négligeant les agricultrices au niveau belge.⁵⁸

D) ENQUÊTE AGRICOLE GÉNÉRALE DE 2020 : DANS QUELLES MESURES LE GENRE EST INTÉGRÉ LORS DU RECENSEMENT AGRICOLE WALLON ?

→ L'enquête agricole de Statbel⁵⁹ est le document de référence pour évaluer la situation agricole du pays. Elle sert également à évaluer la politique agricole commune. Pourtant, sur le plan du genre, la manière dont les données sont récoltées a tendance à invisibiliser, voire à renforcer les inégalités entre les agriculteurs et les agricultrices.

Recensement par genre :

→ Recensement binaire : Pour la main d'œuvre agricole, il n'est pas possible d'indiquer une autre catégorie de genre que « hommes » et « femmes ». Les personnes ne s'identifiant ni comme homme, ni comme femme n'ont pas la possibilité de l'exprimer et, cela invisibilise leur existence. Ce recensement par genres est fondamental pour observer les tendances qui différencient les pratiques agricoles chez les hommes, les femmes, et autres catégories genrées.

Pas de recensement par genre pour :

- Les personnes non salariées parmi la main d'œuvre non familiale occupée régulièrement.
- La main d'œuvre non familiale occupée irrégulièrement. Ce recensement est pourtant nécessaire pour mettre en lumière les inégalités vécues par les travailleurs saisonniers (développées plus haut au point B)a).
- Les questions concernant la diversification agricole. Nous ne disposons pas de données chiffrées précises mais il est communément admis que les femmes sont majoritaires dans ces activités, notamment dans le PSN PAC wallon.
- Les questions liées à la vente en circuits courts. Même remarque que pour la diversification.
- La question sur la succession des exploitations. Or, cela permettrait aussi de mettre en avant l'inégalité selon le genre dans la transmission des exploitations agricoles, phénomène participant à invisibiliser les femmes dans l'agriculture et le rôle important qu'elles y jouent.



Pour la main d'œuvre agricole, il n'est pas possible d'indiquer une autre catégorie de genre que « hommes » et « femmes ». Les personnes ne s'identifiant ni comme homme, ni comme femme n'ont pas la possibilité de l'exprimer et, cela invisibilise leur existence.

Temps de travail :

→ Pour les questions sur le temps de travail moyen par semaine, la définition suivante est proposée : "Il s'agit de toute activité agricole exercée sur l'exploitation (y compris administration, transports éventuels, emballage, ...)". C'est positif pour ne pas que les répondant-es à l'enquête aient tendance à sous-déclarer leur temps de travail, notamment pour les tâches administratives.

Attention tout de même :

- Ne pas distinguer les différents types de travaux dans les exploitations, ne permet pas de mettre en avant la répartition des tâches agricoles selon le genre.
- Les agricultrices pourraient avoir tendance à sous-déclarer leur temps de travail si elles considèrent que certaines tâches ne constituent pas un travail ; tâches sans lesquelles l'exploitation ne fonctionnerait pas. Cette question sur le temps de travail pose plus largement, la question de la définition du travail agricole, notamment dans un contexte, où sphère familiale et professionnelle sont très imbriquées. Comme le souligne Camille, une agricultrice en bio : "Des choses qui paraissent normales, aller revoir les animaux par exemple, on ne les déclare pas comme du travail alors que si".

Choix du chef d'exploitation:

Pour choisir qui est le chef d'exploitation, les agriculteur-rices doivent choisir la personne ayant « la plus grande responsabilité » ou, « en cas de responsabilité partagée de manière égale », « en choisir une sur base d'un autre critère p.ex. l'âge ».

- Le choix du chef d'exploitation peut résulter de rapports de pouvoir au sein du couple. Lors d'une rencontre avec des agricultrices, nous avons vu que même les agricultrices qui sont cheffes d'exploitation avec un homme (conjoint, père), le laissent naturellement cocher cette case.
- L'enquête devrait laisser la possibilité de choisir plusieurs chef-fes d'exploitation. De plus, une enquête devrait être faite pour aider à mieux définir ce statut.

Absence de données:

- L'enquête Statbel n'aborde pas la question des salaires et des retraites. Les agriculteurs et agricultrices ne sont pas dans l'obligation de fournir des informations sur leurs salaires. Or, ce sont des données essentielles pour mettre en avant les inégalités entre hommes et femmes dans le monde agricole.
- Il n'y a pas de données sur l'ethnicité des travailleurs et travailleuses. Cela empêche de se pencher sur la situation des agricultrices migrantes, qui sont souvent confrontées à diverses formes de discrimination. Nous disposons toutefois de données concernant les travailleurs en agriculture, sylviculture et pêche, dont la résidence principale est à l'étranger. En 2023, 2501 de ces travailleurs avaient une résidence principale dans d'autres pays européens, 335 dans des pays limitrophes à la Belgique et 3 dans des pays non-européens⁶⁰. Ceci ne prend cependant pas en compte le travail non-déclaré.
- Il n'y a pas de questions sur l'agriculture biologique. Or, on ne connaît pas le nombre et la proportion en termes de genre dans ces systèmes.

Les critiques sont les mêmes pour l'enquête agricole d'Eurostat, le recensement agricole effectué par l'Union Européenne. Les principales critiques sont les suivantes.



III. RECOMMANDATIONS POLITIQUES ET DE RECHERCHE

DÉCONSTRUIRE LES NORMES DE GENRE

- Intégrer les questions de Genre dans les programmes scolaires en donnant, dès le plus jeune âge, les outils pour remettre en question les normes de genre et en proposant d'autres narratifs qui valorisent tous les comportements actuellement distingués entre « féminins » et « masculins ».
- Une approche Genre doit également être intégrée dans les cursus agricoles (formations techniques, hautes écoles, universités...).
- Remettre en question l'inégale redistribution des tâches productives et reproductives au sein des fermes pour permettre à toutes les personnes d'accéder aux mêmes tâches agricoles et d'être autant valorisées, notamment à travers la sensibilisation aux normes de genre dans le monde agricole.
- Sensibiliser davantage à la question du genre et de la sexualité en milieu rural en soutenant les initiatives existantes et en portant la parole des personnes concernées.
- Faciliter l'accès aux femmes aux formations agricoles en créant des groupes en mixité choisie dans les cursus agricoles (formations techniques, hautes écoles, universités), pour qu'elles renforcent leur autonomie et agrandissent leurs savoir-faire agricoles.

COLLECTER DES DONNÉES SOLIDES

Il est important de collecter des données précises afin de mieux identifier les inégalités et discriminations existantes et de mettre en œuvre des politiques publiques plus inclusives, qui servent réellement les intérêts des personnes et communautés marginalisées et/ou invisibilisées^{61,62}.

- Ventiler toutes les statistiques, études, et enquêtes par genre, pas seulement avec une catégorie binaire homme-femme, mais en prenant en compte les autres identités de genre, à l'échelle nationale (Statbel, SPW) et à l'échelle européenne (Eurostat). Lorsqu'il n'y a pas de recensement par genre, il est plus difficile d'adapter les politiques en conséquence et le travail des femmes est sous-estimé.
- Ventiler certaines statistiques, études, et enquêtes selon l'ethnicité, la race et l'origine des travailleur-euses agricoles à l'échelle nationale et à l'échelle européenne. Cela permettrait notamment de rendre compte des inégalités entre agriculteur-rices et travailleur-euses agricoles et de démontrer et questionner la blancheur du monde agricole, reconnue.²⁶

- Des enquêtes spécifiques doivent être effectuées pour les travailleurs et travailleuse saisonniers et absolument recensées par genre à l'échelle nationale et à l'échelle européenne.
- Une meilleure cohérence entre les différents documents administratifs que les agriculteur·rices doivent remplir permettrait d'alléger l'enquête Statbel et d'avoir de meilleures données tout en optimisant le temps des agriculteur·rices.
- Enfin, l'accès aux données existantes devrait être facilité afin de mieux informer la recherche et les politiques publiques.

RESPECTER ET APPLIQUER LES DROITS DE LA MAIN-D'OEUVRE SAISONNIÈRE

- La législation doit être renforcée pour les travailleur·euses agricoles saisonnier·es, qui subissent des abus.
- Plus de contrôles doivent être effectués par les services d'inspection sociale pour les secteurs de l'agriculture pour éviter ces abus.
- Le salaire des agriculteur·rices saisonnier·es doit être réhaussé. Les saisonniers constituent une force de travail non négligeable en Wallonie. Une hausse de leur salaire permettrait d'une part, d'éviter une perte de main d'œuvre de l'emploi saisonnier, et d'autre part, de ne pas attirer uniquement des personnes vulnérables. Pour cela, il est également nécessaire de garantir un revenu décent aux agriculteur·rices employant ces personnes, notamment en soutenant la transition agroécologique de leurs fermes.
- Faciliter l'accès au travail agricole et au droit foncier pour les populations réfugiées accueillies dans des milieux ruraux peut renforcer leur intégration et leur résilience dans les pays d'accueil. Actuellement, l'exploitation des travailleur·euses saisonnier·es en Belgique discriminent les agriculteurs et agricultrices du Global Sud qui fuient leur pays d'accueil en ne garantissant pas leurs droits.

RENFORCER LES INVESTISSEMENTS PUBLICS DANS LES INFRASTRUCTURES EN ZONE RURALE

- Augmenter les budgets disponibles pour les enquêtes agricoles, à la fois les recensements agricoles mais également les enquêtes de terrain. Cela permettrait d'interroger davantage de personnes et aussi d'interroger les voix minoritaires comme les travailleurs et travailleuses migrantes.
- Accroître la disponibilité, le caractère abordable et la qualité des services de soins aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes avec un handicap en investissant à grande échelle dans le secteur des soins dans les zones rurales afin de remédier à l'inégale distribution des tâches productives et reproductives au sein des fermes (sans déplacer les inégalités de genre dans la sphère des services liés au soin).
- Renforcer la disponibilité et la qualité des services d'aide pour les violences sexistes et sexuelles en milieu rural, notamment les centres de prévention, de formation, les appels d'urgence et l'aide psycho-sociale et juridique⁶³
- Créer des structures pour les agricultrices en non-mixité ; créer des structures pour les personnes LGBTQIA+ pour que ces personnes puissent partager leurs expériences et être mieux représentées au sein du monde agricole.
- Améliorer la représentativité des femmes et des personnes non-binaires dans les instances de décision agricoles (syndicats, centres de recherches...) : en établissant une parité ou en imposant des quotas.
- Améliorer la représentativité des femmes et des personnes non-binaires dans les institutions qui établissent et dirigent les politiques agricoles à l'échelle nationale et européenne.

GARANTIR AUX AGRICULTRICES DES STATUTS ATTRACTIFS QUI DONNENT DROIT À UNE PROTECTION SOCIALE JUSTE

Un accès à la terre plus égalitaire peut assurer une meilleure sécurité en cas de séparation ou décès.

- Le statut de conjointe-aidante doit être revalorisé, notamment au niveau des retraites.
- Un statut de coexploitant.e qui permettrait à plusieurs personnes d’être chef.fes d’exploitation doit être mis en place, à l’instar de la France.⁷
- Il serait pertinent d’élargir la cotitularité des droits de production aux groupements de personnes physiques ou morales et pas seulement aux partenaires cohabitants légaux ou aux conjoints des chefs d’exploitation inscrits à l’Institut national d’assurances sociales pour travailleurs indépendants. Cela permettrait aux conjoint.es-aidant.es d’être gestionnaires de l’exploitation au même titre que le chef d’exploitation⁷.
- Les conjoint.es aidant.es doivent être autorisé.es à exercer d’autres activités rémunérées à l’extérieur.
- La protection sociale des agriculteur.rices doit tenir compte du fait que leurs finances professionnelles et privées sont souvent imbriquées et qu’iels recourent fréquemment à l’autoconsommation. Cela permettrait qu’aucun.e d’entre eux-elles soit lesé.es en cas de décès ou de séparation.
- Assurer le maintien de fermes à taille humaine et financièrement transmissibles. En effet, un accès à la terre plus égalitaire peut assurer une meilleure sécurité en cas de séparation ou décès.

ASSURER UNE RÉELLE INTÉGRATION DU GENRE DANS LE PLAN STRATÉGIQUE PAC WALLON

- Favoriser les aides à la main-d’œuvre plutôt qu’à l’hectare, afin de soutenir les petites et moyennes exploitations (regroupant plus de cheffes d’exploitations) ainsi que la création d’emploi, la transmissibilité plutôt que l’agrandissement des fermes.
- Soutenir la diversification, sans cantonner les femmes à ces activités.
- Intégrer une réelle approche transformatrice en termes de Genre et intersectionnelle, qui tient compte des inégalités vécues et reconnaît le besoin de différencier certaines interventions afin qu’elles puissent bénéficier à l’ensemble du monde agricole, et pas uniquement aux hommes blancs cisgenres.
- Par ailleurs, les politiques doivent arrêter de considérer les exploitations comme une boîte noire gérée par un chef d’exploitation unique et souverain et ne plus s’adresser uniquement aux agriculteurs.
- L’écriture inclusive⁴⁷ est un outil utile pour prendre en compte explicitement les expériences et perspectives des agricultrices et son utilisation devrait être encouragée dans tout document stratégique.

PRENDRE EN COMPTE LES IMPACTS DE LA BELGIQUE SUR LES AGRICULTRICES DU SUD GLOBAL

- Considérer les femmes comme des sujets politiques actives, des agentes de leur propre changement et développement, et reconnaître leur droit d’autodéterminer leur vie et leur corps, et de vivre à l’abri de la violence.⁶⁴
- Veiller à ce que les politiques commerciales respectent le droit à l’alimentation et la souveraineté alimentaire.³⁰
- Garantir la cohérence des politiques agricoles et commerciales européennes en faveur du développement durable, notamment en analysant systématiquement leurs impacts sur les objectifs de développement durable, les droits humains et les droits des paysan.nes et autres populations vivant en zones rurales³¹.
- Interdire toute forme de dumping et d’appui aux exportations dans le seul but d’écouler

une surproduction européenne, sans prise en compte des dangers pour les productions locales dans le Sud global.³¹

- Interdire l'exportation de pesticides bannis en Belgique.
- Interdire totalement l'usage des agrocarburants – au-delà de la diminution de l'obligation de mélange d'agrocarburants dans l'essence et le diesel vendus en Belgique, votée en juillet 2023.
- Décourager la surconsommation de produits dépendant de l'extractivisme.
- Soutenir la transition écologique pour assurer la souveraineté alimentaire au niveau local et global. Une étude de la Coalition contre la faim datant de 2020 révélait que seulement 16% des projets de coopération de la Belgique dans le domaine de la sécurité alimentaire soutenaient l'agroécologie.³⁰

SOUTENIR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE :

- Financer la transition agroécologique vers des systèmes alimentaires durables. De plus, l'agroécologie a le potentiel de participer à la réduction des inégalités, dont les inégalités de genre⁴⁶.
- Soutenir davantage les agriculteur.rices qui exploitent des petites surfaces en facilitant l'accès aux facteurs de productions et qu'ils puissent investir dans une production agroécologique.³⁰
- Soutenir davantage les filières locales et agroécologiques dont le bio, respectueuses de l'environnement, et proposant des produits de qualité en mettant en place des outils adaptés pour les agriculteur.rices.⁶²
- Analyser en profondeur les financements publics investis actuellement dans les systèmes alimentaires et leurs impacts sur la transition agroécologique.⁶²

APPLIQUER LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE ET LE GENDER MAINSTREAMING

- Intégrer le genre de manière effective dans les dépenses publiques destinées à l'agriculture, en se basant sur et en améliorant ce qui existe déjà en Belgique dans les autres niveaux de pouvoirs ainsi que dans d'autres pays plus avancés sur cette question. Une budgétisation aveugle aux questions de genre a un impact négatif sur le développement rural¹². La budgétisation sensible au genre permet de s'assurer que le gender mainstreaming est réellement effectué.
- Analyser les financements publics afin de déterminer leur sensibilité en matière de genre (ex ante et ex post), y compris au niveau des subventions, de l'accès aux moyens de production, et des logiques de rémunérations. Pour cela, il faut produire davantage de données ventilées par genre, car elles permettront d'analyser cette sensibilité.
- Les indicateurs agricoles ne doivent pas être des indicateurs uniquement productivistes. Des indicateurs davantage basés sur les droits humains doivent être développés.
- Estimer le travail gratuit ou peu rémunéré fourni par les agricultrices dans les exploitations agricoles.
- Mieux financer la recherche scientifique qui permet de mettre en lumière les inégalités de genre dans l'agriculture : par exemple, enquêtes sur le travail de soin non-rémunéré en milieu rural, les expériences spécifiques des agriculteur.rices migrant.es ou LGBTQIA+, ou l'impact des systèmes agricoles sur la santé des agriculteur.rices et des consommateur.rices.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 Etat de l'agriculture wallonne, 2022, "Genre en agriculture", https://etat-agriculture.wallonie.be/contents/indicatorsheets/EAW-A_II_b_5.html
- 2 Ayrat Astrid, 2021, "La reconnaissance des femmes ayant fait le choix d'une profession agricole : état des lieux et vécus d'agricultrices wallonnes.", Universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Master de spécialisation en études de genre.
- 3 Réseau wallon de développement rural, 2014, "Le portrait des agricultrices wallonnes en 2014 : comprendre les besoins des agricultrices afin de leur apporter un soutien adapté"
- 4 Rapport de 2021 du plan stratégique relevant de la PAC, 2021
- 5 <https://www.autreterre.org/la-terre-aux-mains-des-femmes/>
- 6 European Institute for Gender Equality, 2016, "Gender in Agriculture and Rural Development": https://eige.europa.eu/sites/default/files/documents/ti_pubpdf_mh0116799enn_pdfweb_20170124110315_no_white_pages.pdf
- 7 Villez Juliette, Carracillo Carmelina, 2016, Entraide et Fraternité "Quels statuts pour l'agricultrice wallonne ?" : https://archives.entraide.be/IMG/pdf/statuts_aw_analyse1_version_web.pdf
- 8 Piccoli Emmanuelle, 2006, "Le monde agricole en Wallonie ; Enjeux sociaux d'une souveraineté alimentaire" : https://www.centreavec.be/publication/le-monde-agricole-en-wallonie/#_ftn22
- 9 Céline, Gollac Sibylle, 2014, "Des exploitations agricoles au travers de l'épreuve du divorce ; rapports sociaux de classe et de sexe dans l'agriculture", Sociétés contemporaines, volume 4, numéro 96, pages 77 à 108 : <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2014-4-page-77.htm>
- 10 Dahache Sabrina, 2010, "La singularité des femmes chefs d'exploitations" Dans : Bertrand Hervieu éd., Les mondes agricoles en politique (pp. 93-110). Paris: Presses de SciencesPo. <https://doi.org/10.3917/scpo.hervi.2010.01.09>
- 11 Exploitations agricoles et horticoles, chiffres agricole de 2020, 2020, Statbel: <https://statbel.fgov.be/fr/themes/agriculture-peche/exploitations-agricoles-et-horticoles#figures>
- 12 Acerta, 2019, "Quel niveau de rémunération pouvez-vous vous octroyer ?" : <https://www.acerta.be/fr/insights/blog/starters/quel-niveau-de-remuneration-pouvez-vous-octroyer>
- 13 Liantis, 2019, " Vous êtes indépendant(e) et vous devez disposer d'un compte bancaire professionnel ?" : <https://blog.liantis.be/fr/devenir-independant/ind%C3%A9pendante-devez-vous-disposer-dun-compte-bancaire-professionnel>
- 14 Blegium.be "La déclaration d'impôts pendant le mariage" : <https://www.belgium.be/fr/famille/couple/mariage/fiscalite>
- 15 Cécile Guillaume, Sophie Pochic et Rachel Silvera, 2015, « Dans les syndicats : du volontarisme à la contrainte légale », Revue Travail, genre et sociétés, volume 2, no 34, pages 193-198 <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2015-2-page-193.htm>
- 16 Enquête : "Libérées, délivrées... vraiment?" Tchak! n°9 mars-avril-mai 2022
- 17 DeMathieu Agathe, 2020-2021, "L'impact des stéréotypes de genre sur la relation des agricultrices à l'équipement agricole", Université Grenoble Alpes, Diplôme Universitaire Egalité Femmes-Hommes.
- 18 Grant Agreement, Project 101084561 — Grant Agreement, Project 101084561 — SWIFT, European research executive agency (Rea), 2022, European research executive agency (rea)
- 19 Blondiau-Lebeau Tam, 2023, "Comment le genre se déploie dans le milieu agricole wallon et comment les agricultrices y font face ? Entre dominations et résistances, l'agriculture wallonne au prisme du genre ? Universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Master de spécialisation en études de genre. Le mémoire n'a pas encore été publié.
- 20 Agroecology in Action, 2023, "Paysannes et allié-e-s se rassemblent pour laPaysannes et allié-e-s se rassemblent pour laJournée Internationale de Lutte pour les Droits des Femmes. Communiqué de presse du 6 mars 2023".
- 21 Gallioz Stéphanie, 2006, "Force physique et féminisation des métiers du bâtiment", Travail, genre et sociétés, volume 2 numé 16 pages 97 à 114 : <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2006-2-page-97.htm?contenu=articleBessière>
- 22 Convention de stage de l'École Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney (EPASC) https://www.epasc-ciney.be/Notrecole/ROI/ROI_EPASC.pdf
- 23 Salaün Rosalie, 2020, "Développer sa capacité d'action grâce à la mixité choisie", Alternatives non-violentes, n 194, pages 8 à 9 : <https://www.cairn.info/revue-alternatives-non-violentes-2020-1-page-8.htm>
- 24 Zanatta Nina, 2023, " En agriculture, les tâches sont très genrées ", des formations de soudure rien que pour les femmes à Tournai" <https://www.rtb.be/article/en-agriculture-les-taches-sont-tres-genrees-des-formations-de-soudure-rien-que-pour-les-femmes-a-tournai-11293528>
- 25 Clémence Dumont, Enquête : "Saisonniers agricoles : ces forçats qu'on ne veut pas voir" Tchak! N°6 juin-juillet-août 2021.
- 26 Shuterland Lee-Ann, 2023, "Who do we want our 'new generation' of farmers to be? The need for demographic reform in European agriculture", Agricultural and Food Economics n 11, article 3: <https://agrifoodecon.springeropen.com/articles/10.1186/s40100-023-00244-z>
- 27 Dumont Antoinette, 2011, "Analyse systémique des conditions de travail et d'emploi dans la production de légumes pour le marché du frais en Région wallonne (Belgique), dans une perspective de transition agroécologique", Université catholique de Louvain, Doctorat en sciences agronomiques et ingénierie biologique
- 28 Atlas des Pesticides 2023, Heinrich-Böll-Stiftung Paris & La Fabrique écologique
- 29 Enquête de la FWA, 2023, "Homosexualité et agriculture, la culture de l'amour". <https://www.fwa.be/fwamedia/homosexualite-et-agriculture-la-culture-de-lamour>
- 30 Aldo Pavan, 2023, "Les femmes sont davantage exposées aux dangers des pesticides", RTBF: <https://www.rtb.be/article/les-femmes-sont-davantage-exposees-aux-dangers-des-pesticides-11200066>
- 31 Coalition contre la faim, "Mémorandum pour les élections 2024 Transition vers des systèmes alimentaires durables" <https://www.coalitioncontrelafaim.be/ccf/wp-content/uploads/2023/07/CCF-CTH-Memorandum-2024-Fr-1.pdf>
- 32 Choplin Gérard pour SOS Faim Belgique et Oxfam Solidarité, 2019, "Surproduction de lait : ici et ailleurs, les éleveurs boivent la tasse. N'exportons pas nos problèmes" : <https://www.nexportonspasnosproblemes.org/>
- 33 <https://sustainable-agri-trade.eu/impacts-of-eu-policies-on-local-dairy-value-chains-in-west-africa/>
- 34 Oxfam Belgique, 2023, "Belgian consumption of sugarcane ethanol from Brazil and Peru. Shared responsibilities of human rights violations" https://oxfambelgie.be/sites/default/files/2023-03/FINAL%20A4%20document%20Ethanol%20Brazil%20and%20Peru-ENG-01-2023%20FINAL.pdf?_gl=1*kym1q1*_ga*MT15NzA0NDg5My4xNjc4MTlyODU0*_ga_6NPWQK0979*MTY4MDU5Mzc3Ni4xNS4xLjE2ODAlOTQ2ODQwNTkuMC4w*_ga_E8C8RSL6EP*MTY4
- 35 "Evaluation de la politique belge d'incorporation d'agrocarburants. Une politique subsidiée qui accroît les émissions de gaz à effet de serre et menace les droits humains", 2022. <https://www.canopea.be/wp-content/uploads/2022/03/PUB-2022-03-Evaluation-de-la-politique-belge-dincorporation-dagrocarburants-No-4.pdf>
- 36 <https://climate.selectra.com/fr/empreinte-carbone/pays-pollueurs>
- 37 Coalition contre la faim, 2023, Note de référence, "Cohérence des politiques pour des systèmes alimentaires durables" <https://www.coalitioncontrelafaim.be/ccf/wp-content/uploads/2023/09/2023-09-Coherence-des-politiques-pour-systemes-alimentaires-durables-CCF-FR.pdf>
- 38 Puskur Ranjitha, Lecoutere Els, 2022, "Identifying climate-agriculture-gender inequality hotspots can help target investments and make women drivers of climate resilience", Gender impact plateforme <https://gender.cgiar.org/news/identifying-climate-agriculture-gender-inequality-hotspots-can-help-target-investments-and>
- 39 <https://viacampesina.org/en/keeping-the-struggles-of-peasant-women-alive-2/>
- 40 <https://www.justicepaix.be/extractivisme-ou-la-voie-de-garage/>
- 41 Hofmann Susanne, Cabrapan Duarte Melissa, 2021, "Gender and natural resource extraction in Latin America:Feminist engagements with geopolitical positionality", European Review of Latin American and Caribbean Studies, numéro 111, pages 39 à 63 : https://www.jstor.org/stable/pdf/48621865.pdf?refreqid=fastly-default%3A849db4f637e9f3f9d17bd9ef80f51d788ab_segments=Sortigin=&initiator=SacceptTC=1
- 42 Grieco Kyra, 2016, "Le « genre » du développement minier : maternalisme et extractivisme, entre complémentarité et contestation", Cahier des Amériques latines, numéro 82, volume 95 à 111 : <https://journals.openedition.org/cal/4351>
- 43 Diamanti, G. and Duncan, J, 2023, "Gender and Agriculture: Policy tensions behind the EU gender gap", Wageningen University and Research. DOI. 10.18174/634564 : <https://edepot.wur.nl/634564>
- 44 FUGEA, 2022, "PAC 2020-2027: Présentation de la stratégie wallone" https://www.fugea.be/wp-content/uploads/2022/01/Analyse-plan-PAC-2023-2027_TPP.pdf
- 45 Eurobaomètre, 2001, " Farmers Attitude towards the Common Agricultural Policy" European Union: <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/4>

- 46 Villez Juliette, Carracillo Carmelina, 2016, "L'agriculture wallonne : l'apport des femmes", Entraide et Fraternité: https://archives.entraide.be/IMG/pdf/apports_des_fes_ds_l_aw_analyse2_version_web.pdf
- 47 A. Turlot (2017). « Organisation du travail en élevage : analyse des points critiques et propositions de solutions », rapport final – novembre 2017. Centre wallon de Recherches agronomiques. Consultable en ligne
- 48 Réseau fédéral de la diversité, 2022, "Petit guide pour une écriture respectueuse du genre" https://bosa.belgium.be/sites/default/files/publications/documents/folder%20inclusive%20writing%20FR%20final%20v5_0.pdf
- 49 Déclaration de Politique pour la Wallonie 2019-2024 https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf
- 50 Sercice Public de Wallonie Intérieur et Action Sociale, 2021, Plan Genre Wallonie, 2020-2024 <https://ediwall.wallonie.be/plan-genre-2020-2024-numerique-083464>
- 51 Parlement de Wallonie, 2021, "La valorisation des femmes dans le secteur agricole" <https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&idoc=107333>
- 52 Oxfam America, 2021, "La budgétisation sensible au genre : une pratique qui fonctionne chez les petites exploitantes agricoles : enseignements tirés de l'expérience en Ethiopie, au Ghana et en Tanzanie" <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621502/rr-GRB-synthesis-030621-fr.pdf;jsessionid=7D921EF4A1C1D64D6C4F405C9327E8D9?sequence=2>
- 53 Loi gender mainstreaming (GM) du 12 janvier 2007 https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=07-02-13&numac=2007002011
- 54 https://www.galillex.cfwb.be/document/pdf/42131_000.pdf
- 56 Legrand Manon, 2021, "Gendermainstreaming, des raisons d'y croire?", Magazine Axelle numéro 241, pages 25 à 27, <https://www.axellemag.be/gender-mainstreaming-y-croire/>
- 57 https://www.uvcw.be/no_index/files/10565-weбинаire-budget-sensible-au-genre-vf-17-novembre-2022.pdf
- 58 Gazdallah Fairouz et Van Dyck Barbara, "Gender and food systems: between idealization and denial". https://oxfambelgie.be/sites/default/files/2023-12/Oikos%2099%20-%2003%20AGRO-ECOLOGIE%20Gazdallah%20-%20Van%20Dyck%20final%20draft_eng.pdf
- 59 Statbel, enquête agricole générale, 2020 : https://ec.europa.eu/eurostat/cache/metadata/Annexes/ef_simsif_be_an_1.pdf
- 60 Analyse du marché de l'emploi: données trimestrielles détaillées, Premier trimestre 2023, Office National de Sécurité Sociale, file:///C:/Users/lbur/OneDrive%20-%20Oxfam%20United/Downloads/employment_full_fr_20231.pdf
- 61 en https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/policies/justice-and-fundamental-rights/combating-discrimination/equality-data-collection_en
- 62 <https://www.enar-eu.org/about/equality-data/>
- 63 Agroecology in Action, 2023, "Mémorandum pour les élections 2024 : priorités pour la transition agroécologique et solidaire"
- 64 CSM, 2021, "CSM vision on food systems and nutrition. An alternative to the voluntary guidelines on food systems and nutrition" <https://www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2021/04/EN-vision-VGFSyN.pdf>

Autres :

Mandin Isabelle, Lopez Teslye, 2022, "Croquantes".

Bénézit Maud, Les paysannes en polaire, 2021 "Il est où le patron", Chroniques de paysannes.

Victoire Tuillon, "Les couilles à la ferme", Les couilles sur la table, épisode 79

Oxfam International, 2020, "Celles qui comptent : Reconnaître la contribution considérable des femmes à l'économie pour combattre les inégalités", <https://policy-practice.oxfam.org/fr/resources/celles-qui-comptent-reconnaitre-la-contribution-considerable-des-femmes-a-leconomie-pour-combattre-les-inegalites/>

Oxfam France, 2023, "Agriculture: les inégalités sont dans le pré" : https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2023/02/Oxfam_mediabrief_agriculture_Vdef.pdf

Oxfam Belgique est membre de la Confédération Oxfam, une organisation internationale de lutte contre les inégalités. Oxfam International travaille actuellement dans 67 pays afin de trouver des solutions durables pour mettre fin aux inégalités.



OXFAM
Belgique